

Le Puy en Velay, le 15 janvier 2019

*Objet : compensation du temps de saisie des évaluations CP 2<sup>ème</sup> session*

*Monsieur le Directeur académique,*

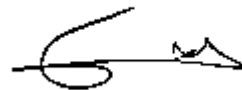
*Le protocole d'évaluations nationales pour les élèves de CP prévoit une deuxième session de passation en janvier. Pour la première session, suite à une demande du SE-Unsa, cinq heures d'activités pédagogiques complémentaires ont été dégagées pour permettre aux enseignants de saisir les réponses de leurs élèves.*

*Pour la session de janvier, le SE-Unsa vous demande donc d'accorder, au choix :*

- *une compensation horaire pour les personnels concernés sur :*
  - *soit les activités pédagogiques complémentaires,*
  - *soit les animations pédagogiques,*
  - *soit le temps de classe, en utilisant des moyens de remplacement.*
- *une compensation financière avec des heures supplémentaires.*

*Il s'agit pour le SE-Unsa d'une décision de reconnaissance du temps supplémentaire.*

*Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en notre attachement au service public d'éducation.*



Didier FABRE

Secrétaire départemental SE-Unsa 43